

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE



**Association Professionnelle Suisse
de Consultations contre la Violence**

Rapport annuel 2017



APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE



Association Professionnelle Suisse de Consultations contre la Violence

Fondée en 2010 en tant qu'organisation faîtière des institutions et des spécialistes travaillant dans le domaine des consultations contre la violence, l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence APSCV a pour objectif d'encourager la mise en place de consultations professionnelles destinées aux personnes auteur-e-s de violences domestiques.

Les chercheuses et chercheurs ainsi que les professionnel·l·es s'accordent à penser que l'action contre la violence domestique passe par un travail thérapeutique. En effet, seule une responsabilisation effective des auteur-e-s permet de prévenir durablement la violence domestique et de l'arrêter.

L'APSCV entend

- promouvoir le travail professionnel avec les individus au comportement violent dans le contexte de la famille et/ou du couple,
- soutenir les échanges entre les institutions et défendre leurs intérêts aux échelons national et international.

Pour ce faire,

- elle développe des savoirs en lien avec le travail auprès des personnes qui exercent la violence dans un contexte domestique
- elle organise des séances de formation continue et des rencontres favorisant le réseautage.
- elle prépare des bases statistiques et des recommandations en faveur de consultations contre la violence réalisées par des personnes qualifiées.

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

L'APSCV encourage la formation continue et les échanges entre les membres et définit des recommandations relatives à la mise en place d'un travail de consultation qualifié. Par ailleurs, elle effectue du lobbying auprès des institutions nationales et informe la population sur la violence domestique et le travail avec les auteur·e·s de violences. Elle contribue ainsi à la prévention de ce type de comportement.


L'APSCV soutient la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, STCE n° 210), que la Suisse a ratifié en 2017. Cette Convention reconnaît que l'égalité réelle et juridique entre les femmes et les hommes constitue un élément fondamental de la prévention de la violence sexospécifique et précise à l'art. 16 qu'il convient d'établir ou de soutenir des programmes préventifs d'intervention et de traitement pour les personnes auteur·e·s de violences domestiques.

Les activités de l'APSCV se concentrent sur les axes suivants :

- **Thématiser et communiquer sur la violence** - tant auprès des pouvoirs publics que de la société et des professionnel.le.s touché.e.s directement ou indirectement par le sujet
- Encourager et contribuer à la mise en place de **législations** internationales, fédérales et cantonales pour agir sur et diminuer la violence domestique.
- Soutenir et encourager le **travail en réseau** entre les différents acteurs pour une action toujours plus efficace.
- Faciliter, soutenir et promouvoir le **travail de consultation auprès des acteurs de violence**.
- Effectuer des **travaux de recherche** pour le développement des pratiques d'accompagnement et d'action contre la violence domestique.

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE



SOMMAIRE

1. Organisation
 - a. Comité
 - b. Membres
 - c. Modification des statuts

2. Travail de réseau
 - a. Journée Nationale
 - b. Présentation externe
 - c. En ligne

3. Développement des pratiques
 - a. Recommandations pour les consultations auprès des personnes exerçant de la violence domestique
 - b. Manuel

4. Législation

5. Travail de visibilité
 - a. Vis-à-vis du grand public
 - b. Le travail de consultation en chiffres

6. Finances

7. Perspectives 2018

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

1. Organisation

a. Comité

Le comité a été élu lors de l'assemblée générale du 13 juin 2017.

Marc Mildner a démissionné de ses fonctions de président et est resté membre du comité. **Madame Susanne Lorenz a été élue nouvelle présidente** à l'unanimité des membres présents et une abstention.

Madame Claudine Gachet a annoncé sa démission et remercié pour toutes les années de collaboration avant l'assemblée générale 2017. Tous les autres membres du comité ont renouvelé leur mandat. Ainsi Marc Mildner, Martin Werner, Esther Lienhard, Martin Bachmann, Christian Anglada et Roland Reisewitz ont été réélus dans leurs fonctions à l'unanimité des membres présents.

Anne Trau est la secrétaire générale.

b. Membres

Fin 2017, **l'APSCV regroupe 21 membres, de la suisse alémanique, de la Romandie et du Tessin**. Tous les membres adhérents en 2016 ont renouvelé leur adhésion. 1 nouveau membre a rejoint l'APSCV en 2017. La liste complète des membres se trouve en ligne: <http://www.apscv.ch/services-de-consultation.html>

c. Modification des statuts

En 2017 une discussion a été menée au sein du comité dans le but d'adapter les statuts et une nouvelle version a été présentée lors de l'assemblée générale. La discussion qui y a eu lieu avec les membres a permis d'élaborer une version suivante qui a ensuite été mise au vote de l'ensemble des membres entre décembre et mars 2018 par voie électronique.

Les statuts valident que le focus de l'APSCV demeure être celui du travail avec les auteur-e-s de violence domestique et ne se généralise pas à l'ensemble du domaine de la violence ni aux autres partis concernés par la violence domestique.

Par ailleurs, **les statuts permettent désormais à des personnes et organisations soutenant ou travaillant en réseau avec les organisations actives auprès des auteur-e-s de violence domestique de devenir membre de l'APSCV.**

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

2. Travail de réseau

a. Journée Nationale

La rencontre nationale **2017** a eu lieu le 13 juin à Berne sur le thème „**Prendre soin de soi et coopérer - un sujet pour toutes les personnes travaillant dans le domaine de la violence domestique**“. 35 personnes y ont participé.

Julia Reinhardt, Bundesarbeitsgemeinschaft Täterarbeit Häusliche Gewalt e.V. (BAG TäHG) et Christine Grundmann, Centre de soutien aux femmes, intervenante au sein de l'institut de formation pour la prévention de la violence dans les relations sociales étroites (WGesB) ont partagé sur leur pratique.

Les participant-e-s ont pu ensuite échanger et discuter sur les différents aspects de la coopération et des outils pour prendre soin de soi qu'elles et ils mettent en place ou envisagent de mettre en place suite à cette journée.

b. Présentation externe

Invitation du Procureur général Fabien Gasser à la septième plateforme des Procureurs généraux qui s'est déroulée le 27 avril 2017 à Bâle.

L'APSCV a présenté lors de cette plateforme le travail assuré par les membres de l'APSCV auprès des personnes usant de violence domestique, en insistant sur l'importance des Ministères publics dans le dispositif permettant d'orienter, voire contraindre certaines personnes auteur-e-s de violence à entrer dans une démarche. **Les spécificités de l'aide sous contrainte**, ne nécessitant pas une motivation des bénéficiaires dans un premier temps, ont suscité l'intérêt d'une partie de l'auditoire habitué au discours des structures psychothérapeutiques n'entrant pas en matière en l'absence de motivation des patient-e-s avant le suivi lui-même.

c. Au niveau international

L'APSCV (et ses membres) est membre de **WWP-EN (Working with Perpetrators)** depuis 3 ans. Cela leur permet notamment de profiter des webinaires mensuels que des ressources et études mises à disposition sur le site <http://www.work-with-perpetrators.eu>.

d. En ligne

L'APSCV propose sur son site www.apscv.ch de publier gratuitement les **événements et journées de formation continue** proposés par ses membres. L'information est ensuite relayée gratuitement à travers la Newsletter.

3. Développement des pratiques

Conformément aux statuts de l'APSCV, l'année 2017 a été marquée l'élaboration d'outils qui soutiennent le développement de pratiques. Plusieurs membres du comité ont été fortement engagés dans ces travaux.

a. Recommandations pour les consultations auprès des personnes exerçant de la violence domestique

En 2017, le comité a initié en son sein un travail pour l'élaboration des recommandations. Un plan de projet a été réalisé concernant tant l'élaboration des recommandations elles-mêmes que les modalités de leur discussion avec les membres puis de leur publication et communication.

Une première version interne a été rédigée.

b. Manuel

Le Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) de Berne a initié une réflexion pour l'élaboration d'un manuel. Un groupe de travail et une première version du concept a été rédigé en coopération avec l'APSCV. 2018 visera la mise en place des étapes suivantes notamment concernant la recherche de fonds, l'élaboration des contenus et les modalités de mise à disposition du manuel.

4. Législation | Convention d'Istanbul

Les Chambres fédérales ont voté l'adhésion de la Suisse à la Convention d'Istanbul en 2017. **L'APSCV a pris position et communiqué à plusieurs reprises en faveur de sa ratification**, dont:

- * L'APSCV a co-signé avec Alliance F, le DAO, la Protection de l'enfance Suisse et Violence que Faire une prise de position en faveur de la Convention d'Istanbul et qui a été diffusé auprès de l'assemblée fédérale et de la commission concernée.
- * L'APSCV est devenu membre du réseau de la société civile concernant la convention d'Istanbul et sa mise en œuvre en Suisse: www.istanbulkonvention.ch

5. Promotion de l'action auprès de la société civile

a. Vis-à-vis du grand public

Dans le cadre temporel de l'affaire Yannick Buttet, Le Temps nous a demandé notre position sur la violence et le stalking. Cela a permis de prendre position et de différencier la consommation de substances tel que l'alcool et les comportements de violence. L'article complet: <https://www.letemps.ch/suisse/soigner-harcelement>

b. Le travail de consultation en chiffres

En **2017**, parmi les 21 membres de l'APSCV, 16 des institutions, dont les plus grandes, ont enregistré le travail d'accompagnement auprès de **1'243 personnes usant de violence domestique** (vs. 1'055 en 2016). **L'APSCV estime que ses membres et autres institutions travaillant avec des auteur-e-s de violence domestique atteignent chaque année 1'500 personnes.**

79.6% des personnes accompagnées sont des hommes, 20.4% des femmes (vs. 89.2% / 10.8% en 2016).

La répartition selon l'âge est la suivante:

Personnes entre 0 et 20 ans: 8.1%

Personnes entre 20 et 29 ans: 16.3%

Personnes entre 30 et 39 ans: 33.2%

Personnes entre 40 et 49 ans: 27.6%

Personnes de 50 ans et plus: 14.8%

6. Finances

L'équilibre budgétaire visé dans le budget 2017 n'a pas pu être atteint au moment de la clôture de l'année 2017. La perte a pu être limitée à 762 CHF et est ainsi inférieure à la prévision faite. Au niveau des recettes, nous avons renoncé à faire une demande de contribution à hauteur de 3'000 CHF auprès de la Migros. La LAVI a par contre soutenu la réalisation de la journée nationale à hauteur de 2'000 CHF.

Nous n'avons pas pu réaliser le projet de Fundraising avec le soutien d'une institution tierce, le partenaire initialement prévu n'étant pas été disponible au final. Par ailleurs, les démarches en matière de recherche de fond pour des montants plus élevés exigent des ressources dont l'APSCV ne dispose pas à l'heure actuelle.

APSCV

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUISSE
DE CONSULTATIONS CONTRE LA VIOLENCE

Le manque de revenu a presque été compensé au niveau des dépenses: la secrétaire générale a mis en place, compte tenu du budget serré, une politique de renoncement. Dans le même temps, elle a été en mesure de remplir une lourde charge de travail pour un an de salaire, bien en deçà du budget, ce grâce à une tarification restrictive.

La situation financière de l'APSCV reste critique.

7. Perspectives 2018

2018 est une année où nous connaissons

- L'avancement marqué de projets important concernant les pratiques de consultation:
 - les recommandations pour les consultations
 - les statistiques des consultations
 - le manuel concernant les thématiques d'accompagnement
- La poursuite des activités de réseautage et de communication concernant le travail auprès des personnes exerçant de la violence domestique.
- L'avancement de différents projets au niveau interne concernant tant le financement que le changement de statut ou la consolidation du comité.

Nous sommes convaincus que l'action contre la violence domestique passe par la responsabilisation effective des personnes auteur-e-s de violence grâce à un travail thérapeutique. Dans ce cadre, le partage d'expérience et le développement de bonnes pratiques, la promotion du travail avec les auteur-e-s de violences, la formation et la mise en réseau des professionnels contribuent à encourager le développement des consultations.

Nous remercions tous les membres de nous avoir fait confiance et de s'engager pour les années à venir.

20.5.2018, Anne Trau, Secrétaire Générale APSCV

ERFOLGSRECHNUNG _ COMPTES DE RÉSULTATS 1.1.-31.12.2017

AUFWAND _ DÉPENSES	IST_EFFECTIF per. par 31.12.17	BUDGET 2017
Entlohnungen_Salaires	6'960.00	8670.00
Infrastruktur_Infrastructure	141.00	500.00
Internationales: Membership WWP-EN	329.43	333.00
Internet	727.50	700.00
Spesen_Vorstand_Dépenses Comité	679.00	800.00
Total	8'836.93	11'000.00
ERTRAG _ RECETTES		
Mitglieder: Jahresbeiträge_Cotisations annuelles des membres		4'500.00 (5'500.00 minus 1'000.00 bereits im 2016 bezahlt)
• pro 2017	4'150.00	
• pro 2018	1'325.00	
Sonstige Einnahmen_Autres Recettes		
• 10 Eintritte Jahrestagung_Billets d'entrée Journée Nationale à 60.-	600.00	• 9 Eintritte 540.00
• BA Justiz; Ausbildungshilfe	2000.00	• Sponsoring Migros für Jahrestagung_pour la Journée Nationale 3'000.00
		• OHG 2'000.00
Total	8'075.00	10'040.00
Gewinn_Gain	-761.93	-960.00

BILANZ AM _ BILAN DU 31.12.2017

AKTIVEN _ ACTIF		
Postkonto	3'558.91	
Total	3'558.91	
PASSIVEN _ PASSIF		
Total		
Vermögen am_Patrimoine le 31.12.2017	2'796.98	
Eröffnungsbilanz am_Bilan d'ouverture le 1.1.2017		3'558.91
Vermögen am_Patrimoine le 31.12.17	2'796.98	
Gewinn_Gain		-761.93
	2'796.98	2'796.98

BUDGET 2018

AUFWAND_DÉPENSES		
Entlöhungen_Salaires	7'500.00	
Infrastruktur_Infrastructure	200.00	
Internationales: Membership WWP-EN	330.00	
Internet	750.00	
Spesen Vorstand_Dépenses Comité	700.00	
Total	9'480.00	
ERTRAG_RECETTES		
Mitglieder- Jahresbeiträge_Cotisations an- nuelles des membres (23 Mitglieder: 11 à 400.-; 11 à 150.-; 1 à 275.-)		6'325.00
Sonstige Einnahmen_Autres Re- cettes		
• 10 Eintritte Jahrestagung à 60.-		6000.00
• BA Justiz Ausbildungshilfe		3'000.00
Total		9'925.00
Gewinn_Gain	445	
Total	9'925.00	9'925.00

SVFG_APSCV BUDGET 2018

AUFWAND DÉPENSES		
Entlohnungen_Salaires	7'500.00	
Infrastruktur_Infrastructure	200.00	
Internationales: Membership WWP-EN	330.00	
Internet	750.00	
Spesen Vorstand_Dépenses Comité	700.00	
Total	9'480.00	
ERTRAG RECETTES		
Mitglieder: Jahresbeiträge_Cotisations an- nuelles des membres (23 Mitglieder: 11 à 400.-; 11 à 150.-; 1 à 275.-)		6'325.00
Sonstige Einnahmen_Autres Re- cettes		
• 6 Eintritte Jahrestagung à 60.-		600.00
• BA Justiz Ausbildungshilfe		3'000.00
Total		9'925.00
Gewinn	445	
Verlust_Perte		
Total	9'925.00	9'925.00